



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/922
10 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 112 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF
ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ihor V. HUMENNY (Ukraine)

I. INTRODUCTION

1. Les recommandations faites précédemment par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale au titre du point 112 de l'ordre du jour sont consignées dans les rapports de la Commission (A/51/751 et A/51/752).
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de ce point à ses 57e à 60e, 63e, 65e, 66e et 70e séances les 13, 15, 16, 20, 23, 29 et 30 mai et le 6 juin 1997. Les déclarations et observations faites lors de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/51/SR.57 à 60, 63, 65, 66 et 70).
3. Pour l'examen de ce point, la Commission a été saisie des documents ci-après :

Rapports du Bureau des services de contrôle interne

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'enquête concernant le détournement allégué de biens de l'Organisation des Nations Unies à la boutique cadeaux (A/50/1004);
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le contrôle de gestion du courrier électronique au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/50/1005);
- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des programmes mondiaux d'assurance-automobile et transport de marchandises souscrits par l'Organisation des Nations Unies (A/51/302);

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit du système de contrôle de l'accès aux locaux de l'ONU (A/51/467);

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne relatif à l'enquête menée sur les séminaires organisés par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux (A/51/486);

f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de la gestion des services de restauration au Siège (A/51/802);

g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen des pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation (A/51/804);

h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne concernant le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les pratiques administratives de son secrétariat, y compris l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/51/810);

i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne au sujet de l'examen des pratiques concernant les programmes et l'administration du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) (A/51/884);

j) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de l'Administration postale des Nations Unies (A/51/897);

Réforme des achats

k) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des achats effectués par le Service des marchés et des achats du Département des services d'appui et de gestion pour le développement (A/50/945);

l) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et rapport du Comité des commissaires aux comptes¹;

m) Quatrième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/51/7/Add.3);

n) Note du Secrétaire général transmettant le résumé concis des principales constatations, conclusions et recommandations figurant dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/51/283);

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 5 (A/51/5), vol. I.

o) Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (A/51/488 et Add.1 et 2);

p) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/51/533);

q) Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la réforme des achats au Secrétariat de l'ONU (A/C.5/49/67);

r) Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la réforme des achats au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/50/13/Rev.1);

s) Rapport du Secrétaire général sur la réforme des achats au Secrétariat de l'ONU (A/C.5/51/9);

Renforcement des mécanismes de contrôle interne

t) Rapport du Secrétaire général (A/49/633);

u) Note du Secrétaire général transmettant les observations du Comité des commissaires aux comptes concernant le mandat de ses membres (A/49/368 et Corr.1);

v) Note du Secrétaire général présentant une mise à jour de la position du Corps commun d'inspection sur le renforcement des mécanismes de contrôle externe (A/51/674);

w) Note du Secrétaire général présentant les vues du Comité des commissaires aux comptes touchant l'amélioration des fonctions de contrôle (A/49/471 et Corr.1);

Gestion dans le système des Nations Unies

x) Rapport du Secrétaire général sur les mécanismes juridictionnels et procédures pour la gestion adéquate des ressources et fonds de l'Organisation des Nations Unies (A/41/98 et Add.1 et 2);

y) Rapport du Groupe de travail spécial intergouvernemental d'experts créé par la résolution 48/218 A de l'Assemblée générale sur les mécanismes juridictionnels et procédures pour la gestion adéquate des ressources et fonds de l'Organisation des Nations Unies (A/49/418);

z) Notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Locaux et services communs des organismes des Nations Unies hors Siège" (A/49/629) et les observations y relatives du Comité administratif de coordination (A/51/124-E/1996/44);

aa) Notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Obligation redditionnelle, amélioration de la gestion et contrôle dans le système des Nations Unies" (A/50/503 et Add.1) et les observations y relatives du Comité administratif de coordination (A/51/522);

bb) Notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "La gestion à l'Organisation des Nations Unies : activités en cours" (A/50/507) et les observations y relatives du Secrétaire général (A/50/507/Add.1);

cc) Note du Secrétaire général transmettant le programme de travail du Corps commun d'inspection pour 1996-1997, son programme de travail préliminaire pour 1997-1998 et au-delà et de la liste interne de suggestions (A/51/559 et Corr.1);

dd) Notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Les services communs au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/51/686) et les observations y relatives du Secrétaire général (A/51/686/Add.1);

Personnel fourni à titre gracieux

ee) Rapport du Secrétaire général sur le personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités (A/51/688 et Corr.1 et Add.1 à 3);

ff) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités (A/51/813).

II. EXAMEN DES PROPOSITIONS

A. Projet de résolution A/C.5/51/L.70

4. À la même séance, le 6 juin, le Vice-Président a présenté un projet de résolution intitulé "Réforme des achats" (A/C.5/51/L.70), soumis à l'issue de consultations officielles et l'a révisé oralement en remplaçant le paragraphe 11 du dispositif, qui se lisait comme suit :

"[11. Décide, à titre de mesure d'incitation pour donner à l'Organisation une meilleure assise financière, d'introduire dans le système d'achats de cette dernière une clause stipulant que, parmi des fournisseurs également qualifiés, la préférence dans l'attribution de marchés pour l'achat de biens et de services devrait être accordée à des fournisseurs originaires d'États Membres qui sont à jour dans le règlement de leurs contributions, ainsi qu'à des fournisseurs originaires d'États Membres qui ne sont pas en mesure de verser leur quote-part sans retard et dans son intégralité pour des raisons indépendantes de leur volonté dans le cadre de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies, et d'États Membres qui sont créanciers à l'égard de l'Organisation, en termes nets]",

par le texte suivant :

"Note également qu'une proposition est à l'examen en vue d'introduire dans le système d'achats de l'Organisation des Nations Unies une mesure d'incitation concernant les fournisseurs également qualifiés originaires d'États Membres."

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/51/L.70, tel qu'il avait été oralement révisé sans le mettre aux voix (voir par. 10).

B. Projet de décision A/C.5/51/L.72

6. À sa 70e séance, le 6 juin, le représentant des Philippines a présenté un projet de décision intitulé "Rapports du Bureau des services de contrôle interne" (A/C.5/51/L.72), qui avait été soumis par le Président à l'issue de consultations officieuses.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/51/L.72 sans le mettre aux voix (voir par. 11, projet de décision I).

C. Projet de décision A/C.5/51/L.75

8. À la 70e séance, le 6 juin, le Vice-Président a présenté un projet de décision intitulé "La gestion à l'Organisation des Nations Unies" (A/C.5/51/L.75), soumis à l'issue de consultations officieuses.

9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/51/L.75 sans le mettre aux voix (voir par. 11, projet de décision II).

III. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

10. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Réforme des achats

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 49/216 C du 23 décembre 1994 et sa décision 50/479 du 11 avril 1996, ainsi que ses résolutions antérieures pertinentes,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur la réforme des achats² et les rapports connexes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

Ayant également examiné les rapports du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996⁴, sur l'audit des achats effectués par le Service des marchés et des achats du Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat⁵, sur l'enquête concernant le

² A/C.5/49/67, A/C.5/50/13/Rev.1 et A/C.5/51/9.

³ A/50/7/Add.13 et A/51/7/Add.3.

⁴ A/51/432, annexe, sect. II.C.

⁵ A/50/945, annexe.

détournement allégué de biens de l'Organisation des Nations Unies à la boutique-cadeaux⁶ et sur l'audit des services de restauration au Siège⁷,

Ayant examiné en outre le résumé concis des principales constatations, conclusions et recommandations figurant dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes⁸, notamment ses paragraphes 20 à 36 relatifs aux achats, ainsi que les observations formulées sur la question par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport⁹ et les mesures proposées par le Secrétaire général pour mettre en oeuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les achats¹⁰,

Prenant note des progrès accomplis dans l'élaboration d'un nouveau manuel des achats,

Notant avec préoccupation les faiblesses et irrégularités qui persistent dans le domaine des achats,

Soulignant qu'il importe d'établir un fichier de fournisseurs sur une base géographique aussi large que possible,

Prenant note avec préoccupation de l'observation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 20 de son rapport¹¹,

1. Prend note des rapports du Secrétaire général sur la réforme des achats² ainsi que des mesures qui ont déjà été prises ou sont en train de l'être pour mettre en oeuvre le processus de réforme;

2. Déplore que des progrès plus sensibles n'aient pas été réalisés, notamment en ce qui concerne l'amélioration des procédures, du rapport coût-efficacité du système d'achat, et de la représentativité du fichier de fournisseurs;

3. Accueille avec satisfaction l'examen des recommandations touchant les mesures à prendre pour améliorer le système d'achat formulées dans sa résolution 49/216 C auquel a procédé le Comité des commissaires aux comptes;

4. Prend note des observations et recommandations formulées dans les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et

⁶ A/50/1004.

⁷ A/51/802, annexe.

⁸ A/51/283, annexe.

⁹ A/51/533, par. 20 et 21, 34 à 36 et 52 à 60.

¹⁰ A/51/488, par. 15 à 19 et A/51/488/Add.1, par. 4 à 7, 14 à 21 et 26.

¹¹ A/51/7/Add.3.

budgétaires³, et convient en particulier que la réforme des achats devrait avoir la priorité absolue à l'Organisation des Nations Unies ainsi que pour ce qui est de ses fonds et programmes;

5. Prie le Secrétaire général d'accélérer les travaux relatifs à la mise au point d'un modèle unique de présentation des données et d'un système commun de présentation des rapports sur les achats effectués dans les bureaux extérieurs et au Siège sous la responsabilité du Secrétaire général, afin de disposer d'un jeu complet de statistiques à inclure dans les futurs rapports sur les achats qui lui seront présentés;

6. S'inquiète du fait qu'au cours des deux dernières années, huit actions en matière d'achats ont été soumises à arbitrage à l'encontre de l'Organisation des Nations Unies, pour un montant de plus de 90 millions de dollars des États-Unis, et prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante deuxième session, un rapport complet sur les actions en matière d'achats soumises à arbitrage, compte tenu des obligations de l'Organisation en vertu du Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international¹²;

7. Prie le Secrétaire général d'inclure également dans les futurs rapports relatifs aux achats des informations sur les cas d'arbitrage et les dépenses connexes;

8. Décide de revenir sur la question de la structure de la Division des achats et des transports du Secrétariat, ainsi que sur la demande du Secrétaire général tendant à ce qu'un directeur (D-2) soit placé à la tête de la Division lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999;

9. Prie le Secrétaire général de pourvoir aussi rapidement que possible les postes vacants dans les services qu'intéressent les achats;

10. Note que la Division des achats et des transports bénéficie des services d'un certain nombre de fonctionnaires détachés et décide de revenir sur cette question lorsqu'elle examinera le rapport du Secrétaire général sur le personnel fourni à titre gracieux;

11. Note également qu'une proposition est à l'examen en vue d'introduire dans le système d'achats de l'Organisation des Nations Unies une mesure d'incitation concernant les fournisseurs également qualifiés originaires des États Membres;

12. Se félicite des efforts déployés pour améliorer la coordination dans les opérations d'achat de l'Organisation des Nations Unies et préconise un nouveau renforcement de cette coordination;

13. Prie le Secrétaire général de prendre des mesures complémentaires pour que les informations sur les possibilités actuelles et futures en matière

¹² Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.V.6.

d'achats soient plus aisément accessibles en temps voulu, y compris par la voie électronique;

14. Note avec satisfaction que les marchés attribués par l'Organisation des Nations Unies sont annoncés par voie électronique dans le bulletin Procurement Update publié par le Bureau des services d'achats interorganisations sur Internet et encourage le Secrétaire général à utiliser plus largement ce support;

15. Prie le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-deuxième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sur la mise en place d'une instruction concernant la manière d'établir régulièrement une évaluation des prestations des fournisseurs, particulièrement en ce qui concerne les gros marchés;

16. Note avec préoccupation que le recours à des compétences spécialisées a été insuffisant pour la planification des achats de huit missions de maintien de la paix, y compris la Force de protection des Nations Unies et l'Opération des Nations Unies en Somalie et que cette lacune a entraîné des paiements pour des services de transport aérien non utilisés, estimés à 2,4 millions de dollars des États-Unis dans le cas de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et à 0,4 million de dollars dans le cas la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria;

17. Déplore que, en raison de carences dans la planification des achats et dans l'énoncé des spécifications, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ait subi une perte financière d'environ 3 millions de dollars;

18. Prie le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne d'enquêter sur la situation mentionnée aux paragraphes 16 et 17 de la présente résolution et de lui faire rapport à ce sujet, à sa cinquante-deuxième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

19. Fait sienne l'inquiétude que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires exprime au sujet de l'appel à des fournisseurs recommandés par les demandeurs, note que cette pratique nuit au principe de la séparation des attributions entre le service demandant les fournitures et le service chargé des achats, et prie le Secrétaire général d'y mettre fin;

20. Prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'un consultant engagé pour définir des spécifications et collaborer à l'évaluation technique des soumissions ne soit en aucun cas autorisé à recommander des fournisseurs à qui adresser des appels d'offres;

21. Prie également le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour rationaliser tous les aspects du processus de prise des décisions relatives aux achats au Siège;

22. Note que les comités des marchés locaux sont habilités à examiner des dossiers représentant un montant de 50 000 à 200 000 dollars tandis que le

Comité des marchés du Siège est appelé à se prononcer sur les engagements d'un montant supérieur à 200 000 dollars;

23. Prend note des renseignements fournis par le Comité des commissaires aux comptes aux paragraphes 93 et 94 de son rapport¹³, où il est indiqué que 48 % des fournisseurs avaient la même nationalité;

24. Invite les États Membres à engager leurs entreprises à se faire enregistrer dans le fichier de fournisseurs;

25. Prie le Secrétaire général de mener à bien sans tarder l'action entreprise pour établir le fichier de fournisseurs sur la base d'une représentation géographique aussi large que possible et de lui présenter un rapport à ce sujet lors de sa cinquante-deuxième session par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, notamment en lui communiquant la liste révisée des fournisseurs;

26. Souligne qu'une action concertée devrait être menée en vue de recenser les fournisseurs possibles dans les pays en développement et les pays en transition et pour que les entreprises de ces pays soient davantage représentées parmi les soumissionnaires et les adjudicataires des marchés, afin de parvenir à un choix de fournisseurs qui soit plus représentatif de la composition de l'Organisation;

27. Prend note du paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹, et décide de reprendre l'examen de la question lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999;

28. Prie le Secrétaire général de prendre des mesures immédiates en vue d'assurer le respect des règles établies en matière de passation de marchés, qui prévoient l'appel à la concurrence internationale et le recours à une liste de fournisseurs aussi diversifiée que possible géographiquement;

29. Se félicite des efforts déployés pour régler le problème des marchés approuvés a posteriori, en particulier dans les bureaux hors Siège, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que le nombre de cas d'approbation a posteriori soit réduit au minimum et que chaque cas fasse l'objet d'une justification détaillée;

30. Prie le Secrétaire général d'étudier la possibilité de regrouper les activités relatives à la passation des marchés du Siège de l'Organisation et de lui faire rapport sur la question dès que possible, au plus tard en septembre 1997;

31. Prie également le Secrétaire général de mettre en place un programme de formation accélérée pour tous les fonctionnaires s'occupant de la passation des marchés au Secrétariat et dans tous les bureaux de l'ONU, y compris les

¹³ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 5 (A/51/5), vol. I, chap. II.

bureaux extérieurs des opérations de maintien de la paix, de faire en sorte que l'Organisation soit à même d'envoyer en temps voulu aux missions nouvellement créées ou élargies des spécialistes des achats convenablement qualifiés et formés, ainsi que de lui rendre compte à sa cinquante-deuxième session des mesures prises pour renforcer le programme de formation;

32. Prie en outre le Secrétaire général d'établir annuellement un plan d'approvisionnement global, cette pratique s'inscrivant dans le cadre de la réforme du système d'achats;

33. Prie le Secrétaire général d'achever aussi rapidement que possible l'élaboration d'un nouveau manuel de la passation des marchés et d'offrir la formation voulue au personnel concerné;

34. Prie le Comité des commissaires aux comptes de contrôler l'achèvement du nouveau manuel de la passation des marchés et de lui en rendre compte dans son prochain rapport, et de suivre de près l'application de ses recommandations selon lesquelles la Division des achats et des transports devrait fixer des directives détaillées concernant les modalités de mise en adjudication et couvrant tous les aspects de la passation des marchés, y compris les adjudications ouvertes;

35. Prie également le Comité des commissaires aux comptes de lui indiquer dans son prochain rapport sur les opérations de maintien de la paix, en janvier 1998, où en est le Secrétaire général dans l'application des recommandations des commissaires aux comptes relatives aux lettres d'attribution;

36. Accueille avec satisfaction les rapports du Bureau des services de contrôle interne¹⁴, note que le Secrétaire général approuve les recommandations du Bureau et prie le Secrétaire général de veiller à ce que celles-ci soient intégralement appliquées;

37. Prend note avec préoccupation des observations formulées par le Bureau des services de contrôle interne aux paragraphes 37 à 42 de son rapport⁵, et prie le Secrétaire général de lui indiquer, à sa cinquante-deuxième session, exactement quelles mesures auront été prises à cet égard;

38. Fait siennes les recommandations concernant la gestion des services de restauration au Siège qui figurent dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne⁷, et prie le Secrétaire général de prendre des mesures pour mettre en concordance les principes et la pratique du Siège et de Genève en matière de restauration.

* * *

¹⁴ A/51/432, annexe, sect. II.C; A/50/945, annexe; A/50/1004; et A/51/802, annexe.

11. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision suivants :

PROJET DE DÉCISION I

Rapports du Bureau des services de contrôle interne

A

Courrier électronique au Secrétariat de l'ONU

L'Assemblée générale prend note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le contrôle de gestion du courrier électronique au Secrétariat de l'ONU¹⁵, ainsi que des commentaires y relatifs du Secrétaire général.

B

Programmes mondiaux d'assurance-automobile et transport de marchandises de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

- a) Prend note avec préoccupation du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des programmes mondiaux d'assurance-automobile et transport de marchandises de l'Organisation des Nations Unies¹⁶,
- b) Prie le Secrétaire général de demander au Bureau des services de contrôle interne de procéder à un audit analogue de tous les programmes d'assurance de l'Organisation, y compris de la question des contrats d'assurance adjugés sur appel à la concurrence internationale;
- c) Prie également le Secrétaire général, agissant en qualité de Président du Comité administratif de coordination, d'étudier la question des polices d'assurance du point de vue de l'éventuelle adoption de pratiques et de procédures identiques dans tout le système, y compris des programmes d'assurance communs;
- d) Prie en outre le Secrétaire général de répondre, dans le rapport demandé ci-dessous à l'alinéa e), aux observations présentées par le Corps commun d'inspection au paragraphe 73 de son rapport¹⁷;
- e) Prie le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-deuxième session, de la suite donnée à la présente décision.

¹⁵ A/50/1005.

¹⁶ A/51/302.

¹⁷ A/51/530 et Corr.1.

C

Système de contrôle de l'accès aux locaux de l'ONU

L'Assemblée générale,

- a) Se déclare vivement préoccupée par les conclusions du rapport du Bureau des services de contrôle interne¹⁸, sur la non-mise en service du système de contrôle de l'accès aux locaux de l'ONU, qui a entraîné une perte de 1,5 million de dollars des États-Unis;
- b) Souscrit aux recommandations qui figurent au paragraphe 10 du rapport;
- c) Prie le Secrétaire général de continuer à s'employer à combler cette perte conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation.

D

Séminaires du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne la mise en application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

L'Assemblée générale prend note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les séminaires du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux¹⁹, et prend acte du fait que le Comité spécial a examiné ce rapport.

E

Pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation

L'Assemblée générale décide de reprendre à sa cinquante-deuxième session l'examen du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen des pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation²⁰ à la lumière du rapport que présentera le Corps commun d'inspection sur ces pratiques dans l'ensemble du système des Nations Unies.

¹⁸ A/51/467.

¹⁹ A/51/486.

²⁰ A/51/804.

F

Examen du Programme des Nations Unies pour l'environnement et
des pratiques administratives de son secrétariat, y compris
l'Office des Nations Unies à Nairobi

L'Assemblée générale prend note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les pratiques administratives de son secrétariat, y compris l'Office des Nations Unies à Nairobi²¹, et prend acte du fait que ce rapport sera examiné par le Comité du programme et de la coordination à sa trente-septième session.

G

Examen des pratiques concernant les programmes et
l'administration du Centre des Nations Unies pour
les établissements humains (Habitat)

L'Assemblée générale,

a) Prend note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les pratiques concernant les programmes et l'administration du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)²², de la déclaration faite par le Directeur exécutif du Centre à la Cinquième Commission²³ et de la résolution relative à la revitalisation du Centre, adoptée à la seizième session de la Commission des établissements humains²⁴;

b) Prend note également des assurances données par le Directeur exécutif, selon lesquelles le Centre a entrepris de donner suite à toutes les recommandations figurant dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne, et encourage le Centre à mettre pleinement en application ces recommandations, telles qu'elles ont été approuvées par la Commission des établissements humains.

H

Administration postale des Nations Unies

L'Assemblée générale prend note du rapport du Bureau des services de contrôle interne²⁵ sur l'Administration postale des Nations Unies et prie le

²¹ A/51/810.

²² A/51/884.

²³ Voir A/C.5/51/SR.60.

²⁴ HS/C/16/L.32.

²⁵ A/51/897.

Secrétaire général de donner suite avec diligence aux recommandations qui y figurent.

PROJET DE DÉCISION II

La gestion à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale prend note des documents suivants :

a) Rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Obligation redditionnelle, amélioration de la gestion et contrôle dans le système des Nations Unies"²⁶ et observations y relatives du Comité administratif de coordination²⁷;

b) Rapport du Corps commun d'inspection intitulé "La gestion à l'Organisation des Nations Unies : activités en cours"²⁸ et observations y relatives du Secrétaire général²⁹;

c) Rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Services communs des organismes des Nations Unies à New York"³⁰ et observations y relatives du Secrétaire général³¹;

d) Rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Locaux et services communs des organismes des Nations Unies hors Siège"³² et observations y relatives du Comité administratif de coordination³³.

²⁶ A/50/503 et Add.1.

²⁷ A/51/522.

²⁸ A/50/507.

²⁹ A/50/507/Add.1.

³⁰ A/51/686.

³¹ A/51/686/Add.1.

³² A/49/629.

³³ A/51/124-E/1996/44.